

Le huit cent vingt, à dix heures du matin

ACTE DE MARIAGE de M. Boutequin... âgé de trente deux ans, né à... département de la Sarthe... le huit cent vingt... du mois de mai... domicile à... département de la Sarthe... fils de... à... département de la Sarthe... domicilié à... département de la Sarthe... et de... département de la Sarthe

Et de... âgée de... ans, née à... département de... le... domicile à... département de... fille de... département de... domiciliée à... département de...

Les Actes préliminaires sont... Le présent acte est dressé en deux exemplaires... l'un est déposé au greffe de la Mairie... l'autre est remis aux contractans...

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux. Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un... l'autre...

En présence de... âgé de... ans... profession de... domicilié à... département de... âgé de... ans... profession de... domicilié à... département de... âgé de... ans... profession de... domicilié à... département de... âgé de... ans... profession de... domicilié à... département de...

Après quoi, moi François... faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi...

N. 2

Vertical text on the left margin: 'Le présent acte est dressé en deux exemplaires... l'un est déposé au greffe de la Mairie... l'autre est remis aux contractans...'

Signatures: Marguerite, Louise de Beaupré, Marie Rosemeur, Marie Delmar, N. Charry, Martin Beaupré, etc.

Le huit cent vingt, à dix heures du matin

ACTE DE MARIAGE de... âgé de... ans, né à... département de... le... du mois de... domicile à... département de... fils de... à... département de... domicilié à... département de... et de... département de...

Et de... âgée de... ans, née à... département de... le... du mois de... domicile à... département de... fille de... département de... domiciliée à... département de...

Les Actes préliminaires sont... Le présent acte est dressé en deux exemplaires... l'un est déposé au greffe de la Mairie... l'autre est remis aux contractans...

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux. Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un... l'autre...

En présence de... âgé de... ans... profession de... domicilié à... département de... âgé de... ans... profession de... domicilié à... département de... âgé de... ans... profession de... domicilié à... département de... âgé de... ans... profession de... domicilié à... département de...

Après quoi, moi... faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi...

N. 2

N. 3